La Gazette des archives

Du groupe de travail à la commission permanente : la commission archives électroniques de l'Association des archivistes français (2004-2015)

Frédérique Fleisch, Anita Frieh

Citer ce document / Cite this document :

Fleisch Frédérique, Frieh Anita. Du groupe de travail à la commission permanente : la commission archives électroniques de l'Association des archivistes français (2004-2015). In: La Gazette des archives, n°240, 2015-4. Voyages extraordinairement numériques : 10 ans d'archivage électronique, et demain? pp. 31-36;

doi : 10.3406/gazar.2015.5273

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2015_num_240_4_5273

Document généré le 01/02/2018

Du groupe de travail à la commission permanente : la commission archives électroniques de l'Association des archivistes français (2004-2015)

Frédérique FLEISCH

Anita FRIEH

Le 6 octobre 2004, l'Association des archivistes français (AAF) décide de créer, faisant écho aux travaux menés sur l'informatique à partir de la fin des années 1960, un organe de réflexion centré sur l'archivage électronique. La dématérialisation est en marche et les archivistes doivent alors se situer et faire entendre leur voix. Leur association professionnelle, l'AAF, a appuyé d'emblée la démarche et c'est par un groupe de travail piloté par la section des archives économiques et d'entreprise que tout a commencé. Ce groupe a la particularité de réunir des membres issus des secteurs privé et public et a toujours travaillé en inter-sections. Outil de transversalité, le groupe de travail a pour objectifs initiaux d'établir une cartographie des acteurs et des projets autour de l'archivage électronique en France et en Europe, d'élaborer des « fiches conseils » pour vulgariser l'archivage électronique et les concepts qui en découlent[1] et de formaliser des procédures pour rendre les archivistes présents dans un débat qui, à cette époque, était principalement le fait des informaticiens.

Certains sujets ont immédiatement émergé, comme les rôles respectifs et complémentaires des informaticiens, ingénieurs et archivistes (novembre 2005), le rôle du tiers archiveur dans une réflexion d'internalisation ou d'externalisation du processus (mai 2006), la nécessaire définition de l'archivage électronique (juin 2007), l'élaboration de recommandations pour l'archivage

[1] Muni de ces « fiches conseils », l'archiviste allait être prêt à rencontrer la direction des systèmes d'information (DSI).

des e-mails (janvier 2008), les notions de coûts (2010) ou encore la sécurité des données électroniques.

Dix ans après, quel chemin parcouru ! Le groupe de travail est devenu une commission permanente en 2009, ses membres se sont renouvelés et l'archivage électronique est au cœur de nombreuses réflexions, comme en témoigne le thème du prochain Forum des archivistes[1] entièrement tourné vers le numérique. L'émulation créée est sans limites tant le sujet est vaste et complexe.

De nouvelles orientations pour la commission Archives électroniques (CAE) ont vu le jour en 2012, plus en adéquation avec les récentes évolutions sociétales, à savoir :

- fédérer la pluralité des contenus relatifs à l'archivage électronique élaborés par les membres de l'AAF, notamment en termes de programme de travail ;
- assurer la transversalité des débats et permettre une meilleure interactivité entre les commissions, groupes et sous-groupes de l'AAF ;
- avoir une image claire, cohérente et fédérée auprès des acteurs extérieurs avec un point d'entrée unique ;
- développer le *lobbying* afin de placer l'archivage électronique dans les axes stratégiques de l'État et plus particulièrement au sein de la gouvernance d'une information numérique fiable ;
- mettre en place des formations spécifiques.

Pour ce faire, la commission a dû innover et définir une méthodologie de travail adaptée au mode dit de « gestion de projet ».

La CAE a, dès le départ, envisagé chaque production et chaque action comme un projet. Elle en a donc appliqué la méthodologie et la logique : un pilote, chef de projet, et un co-pilote (voire un comité de pilotage dans le cadre d'actions d'envergure), des échanges réguliers par voie électronique ou téléphonique, des réunions mensuelles où le comité directeur (c'est-à-dire la CAE au complet) prend les décisions importantes permettant de valider les jalons. Tout cela aboutit ensuite à des publications ou des évènements réguliers.

La CAE est composée de membres actifs permanents et changeants. Comme tout groupe de travail au sein de l'AAF, la commission tire sa force de ses

[1] « Meta/morphoses. Les archives, bouillons de culture numérique » : Troyes, 30-31 mars et 1er avril 2016.

membres. Compte tenu de sa longévité, sa composition et son nombre a donc évolué au fil des ans, apportant à chaque fois une nouvelle fraîcheur, allant jusqu'à collaborer étroitement avec d'autres groupes comme le groupe « Archives municipales/archivage électronique » (AMAE)[1], le groupe « Conduire un projet d'archivage électronique dans la sphère publique » (ASTARE)[2] ou la commission Records management-Gestion des documents d'activité (CRM-GDAE). Cependant, le nombre des membres de la CAE a toujours été suffisant pour lui permettre de poursuivre sa propre action. Outre les membres actifs permanents, hébergés depuis dix ans au sein du cabinet Shearman & Sterling LLP, la CAE n'hésite pas à faire appel à des experts, des intervenants ponctuels spécialisés[3].

La CAE a mené à bien des événements clés

La première pierre a consisté à définir le périmètre de l'archivage électronique. La première « fiche conseil », de plus de dix pages, initialement mise en ligne en juin 2007 puis remise à jour en novembre 2009[4], a été un acte fondateur pour la CAE. Outre le fait de permettre à la profession de préciser le périmètre de l'archivage électronique, son élaboration a permis qu'un glossaire commun soit élaboré sur la base d'un constat partagé par la profession : les archivistes ne parlaient pas le même langage que les informaticiens tout en utilisant les mêmes termes. C'est également dans cette fiche que se trouve le schéma du cycle de vie des documents dans l'environnement Gestion électronique des documents - *Records management* - Système d'archivage électronique (GED - RM - SAE).

Des rencontres importantes ont eu lieu avec des prestataires. En 2008, dans une optique de communication et d'échange entre prestataires et archivistes, des entreprises ont présenté leur solution d'archivage électronique. Cette présentation avait pour objectif d'enrichir la fiche conseil « Conseils pour rédiger un cahier des charges d'un système d'archivage électronique (SAE) »

[1] Le groupe AMAE est composé d'archivistes municipaux.

[2] Le groupe ASTARE est composé d'archivistes et d'informaticiens provenant de collectivités territoriales, mais aussi du Service interministériel des Archives de France et des Archives nationales.

[3] Voir sur le site de l'AAF : http://www.archivistes.org/Objectifs-et-composition,la liste des membres actuels de la CAE.

[4] La fiche conseil est accessible aux adhérents de l'AAF à l'adresse suivante : http://www.archivistes.org/Qu-est-ce-que-l-archivage

mais aussi de faire connaître aux prestataires les attentes de la profession vis-à-vis des offres.

Une autre rencontre avec le président du Club des informaticiens des grandes entreprises françaises (CIGREF) a permis d'échanger sur l'intérêt réciproque de mener des projets d'archivage électronique coordonnés et ce en raison de motivations communes : l'accroissement des coûts, la coopération entre archivistes et informaticiens, le développement des risques contentieux, la prolifération des flux d'informations non structurés.

Le premier petit-déjeuner organisé par la CAE sous l'égide de l'AAF, le 12 janvier 2010, sur le thème « Archiver le patrimoine numérique – Un challenge commun archivistes-DSI » avait pour objectif principal de permettre aux archivistes et aux directions des systèmes d'informations (DSI) d'engager le dialogue autour des projets d'archivage électronique sur la base d'un langage commun. Il a aussi identifié l'archiviste en tant que chef de projet fonctionnel dans les projets de SAE. Les modalités d'inscription ont incité chaque archiviste à s'inscrire au petit-déjeuner accompagné de son binôme SI afin de favoriser les échanges.

La CAE a d'autre part eu l'occasion de présenter sa démarche lors de la 8e conférence européenne sur l'archivage digital (ECA) à Genève en 2010. L'intervention de la CAE était centrée sur les « techniques marketing appliquées à l'archivage électronique ». Cette présentation a surtout permis de mettre en avant notre métier d'archiviste. Dans le contexte de développement des documents numériques, l'archiviste a été présenté à la fois comme un médiateur, un fédérateur et un rassembleur. Cette conférence a été pour les membres de la commission l'occasion de rappeler que le rôle de l'archiviste a toujours été de préserver la mémoire et les droits des individus. Avec la multiplication des échanges et l'évolution des archives, l'archiviste s'est vu confier un nouveau rôle. Il est devenu « agitateur » de mémoire, un prestataire aux multiples talents, un gestionnaire de l'information et des connaissances et un promoteur actif garant des bonnes pratiques de sauvegarde de conservation et de diffusion des informations de l'entreprise. C'est donc à lui que revient la mission de fédérer les données électroniques et papier autour d'un système d'information intègre et pérenne, fiabilisant ainsi leur cycle de vie.

La CAE s'est aussi impliquée dans la préparation du premier Forum des archivistes « Les archives, aujourd'hui et demain » qui s'est déroulé à Angers du 20 au 22 mars 2013. Elle a coordonné certains appels à contributions autour de la gouvernance de l'information électronique et de la stratégie en matière de documents d'activités et d'archives électroniques. La matinée intitulée « Preuves et sécurités » a été l'occasion de proposer une ouverture à d'autres métiers.

Les dernières actions ont été particulièrement liées aux dix ans de la CAE : une journée d'étude dédiée au *cloud computing* et la présentation du système d'archivage électronique de Sanofi. Le *cloud computing* est devenu pour nombre d'organisations une solution technique pour stocker, sauvegarder, synchroniser et partager de l'information et des documents en utilisant Internet et un navigateur Web. Mais qu'en est-il de la gestion des documents d'activité et de l'archivage électronique dans ce nouvel environnement informatique ? C'est dans ce contexte que les commissions Records management/Gestion des documents d'activité et Archives électroniques de l'AAF ont organisé une journée d'étude, le 16 janvier 2014, pour (re)poser les fondamentaux sur le *cloud computing* et mieux appréhender les enjeux documentaires et archivistiques dans un contexte d'évolution rapide des usages et des technologies, et d'obligations légales et réglementaires prégnantes. Cette journée d'étude a par ailleurs fait l'objet de la publication électronique d'un livre blanc en avril 2014[1].

Le 21 novembre 2014, la CAE, en lien avec la section Archives économiques et d'entreprises, a organisé par ailleurs la présentation du système d'archivage de Sanofi. Cet évènement a permis de présenter le processus de *records management* de Sanofi et son retour d'expérience concernant la mise en place d'un SAE.

La CAE a toujours milité pour une mutualisation des connaissances et l'ouverture à d'autres professionnels évoluant dans le monde de l'archivage électronique. C'est pourquoi la CAE s'est réjoui des différents liens créés avec d'autres organismes ayant abouti à la signature, de conventions de partenariat de l'AAF, notamment avec la Fedisa (Fédération de l'ILM, du stockage et de l'archivage) et avec l'Alliance *big data*.

La vulgarisation de l'archivage électronique et sa diffusion au plus grand nombre ont, dès sa création, été des objectifs forts de la CAE. Aussi s'est-elle attachée à publier, des « fiches conseil » en ligne, sur le site Internet de l'AAF[2].

Par ailleurs, d'autres publications ont alimentés ce même dessein : le petit guide *Les archives électroniques*[3] sorti en 2014, des articles de presse rédigés dans différentes publications ainsi que des participations ou contributions à des livres blancs, à des textes normatifs[4], etc.

---

[1] Le livre blanc « Quelle gouvernance de l'information avec le *cloud computing* ? » est accessible à l'adresse suivante : http://www.archivistes.org/Livre-blanc-Quelle-gouvernance-de

[2] Les publications de l'AAF relatives à l'archivage électronique dont celles de la CAE sont regroupées dans la rubrique Ressources à l'adresse suivante : http://www.archivistes.org/-Travaux-de-l-association.

[3] http://www.archivistes.org/Les-archives-electroniques-2468

[4] Notamment pour les articles parus dans l'*Abrégé d'archivistique* publié en 2012 par l'AAF et dans le guide des services généraux et achats *Facilities* parus en 2013.

Et après ?

Après dix ans d'activité, la CAE est loin d'avoir fait le tour des sujets passionnants sur lesquels se pencher. Par ailleurs, l'évolution indispensable de l'AAF, par le biais de la mise à jour de son règlement intérieur, aura des conséquences sur le fonctionnement de la CAE et sa gouvernance. C'est donc vers un avenir prometteur que la CAE se tourne. La prochaine étape, après la publication de cette *Gazette*, est sans aucun doute la préparation du prochain Forum des archivistes qui se tiendra à Troyes en mars 2016 et de l'assemblée générale de l'AAF.

Mais ce n'est rien en comparaison des autres défis qui nous attendent : les opérations de *lobbying* notamment concernant la captation des données issues des bases métiers pour renforcer la valeur probante de l'information[1], le développement des partenariats en France et à l'international, la gouvernance de l'information, les sujets émergeants comme le *big data*, l'*open data*. Cela, dans un cadre législatif et normatif en évolution permanente.

Rendez-vous donc dans dix ans.

Frédérique FLEISCH
Présidente de la commission Archives électroniques
de l'Association des archivistes français

Anita FRIEH
Responsable archives et numérisation, chargé de projets spéciaux
Shearman & Sterling LLP

[1] Voir l'article « La clause "archivage des données" dans le cadre d'un système d'archivage électronique intermédiaire dans le privé ou le public » p.165.